

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

Date de convocation :

Le 14 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2022

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à une décision modificative sur l'exercice comptable 2022 du budget annexe « ZA d'Aulagny » afin de prendre en compte plusieurs ajustements budgétaires omis ou non connus lors de la préparation des budgets 2022.

Il s'agit d'anticiper le transfert de ce budget au sein d'un nouveau budget annexe créé au 1^{er} janvier 2023 et intitulé « Zones d'Activités » qui regroupera l'ensemble des zones d'activités de la Communauté de Communes.

DELIBERATION N° :
DC/2022-12-19/14

OBJET DE LA SEANCE :
Ouvertures et virements
de crédits 2022
Décisions modificatives
n°1

Budget annexe
« ZA d'Aulagny »

Ces modifications budgétaires ont vocation à clôturer administrativement ce budget puis le transférer au sein du nouveau budget « Zones d'Activités ». Il s'agit principalement de couvrir les écritures de stocks nécessaires à la clôture.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121914-DE
Reçu le 28/12/2022

- décide les modifications suivantes en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget annexe « ZA d'Aulagny » de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2022 :

Décision modificative 1 Budget ZA AULAGNY 2022

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D- 71355 variation stock		410 000,00 €	- €	
R- 71355 variation stock	- €			410 000,00 €
Total chapitre 042	- €	410 000,00 €		410 000,00 €
TOTAL Investissement		410 000,00 €		410 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D- 3555 terrains aménagés		410 000,00 €	- €	
R- 3555 terrains aménagés	- €			410 000,00 €
Total chapitre 040	- €	410 000,00 €		410 000,00 €
TOTAL Investissement		410 000,00 €		410 000,00 €

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Bernard SOUVIGNET - Président,




AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121914-DE
 Reçu le 28/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
 en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le